

BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

■ FORMATION EN 3 ANS

Cette formation s'adresse aux élèves de 3^{ème} générale, de CAP.

■ ENSEIGNEMENT GENERAL

- Langue française, culture et compréhension du monde (français, histoire-géo, économie, éducation socio-culturelle)
- Langue vivante (anglais)
- Activités physiques et santé (EPS, biologie)
- Culture scientifique et technologie (mathématiques et informatique, physique, chimie).

■ ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Techniques de vente
- Commerces des animaux de compagnie
- Techniques animalières
- EIE : Enseignement à l'initiative de l'établissement : étude de milieu, gestion commerciale, approfondissement animalier.

■ STAGES : 22 semaines sur 3 ans

- Semaines obligatoires en rayon ou magasin de vente animalerie
- Semaines réalisées en découverte dans le secteur animalier (parc animalier, toilettage, clinique vétérinaire, élevage canin, pisciculture...) ou dans le secteur commercial (supermarché, magasin de bricolage, grossiste...).

■ ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrôle continu en cours de formation (CCF) pour 50 % de l'examen
- Epreuves terminales en fin de terminale
- En fin de classe de première : **BEPA « vente d'animaux de compagnie »**.

■ DÉBOUCHÉS

- Vendeur spécialisé en animalerie
- Responsable d'animalerie
- Chef de rayon animalerie
- Technico-commercial, responsable de secteur
- Accès facilité aux spécialisations des métiers de l'animal : auxiliaire spécialisé, aide vétérinaire, maître-chien, éducateur canin...
- Accès aux concours de niveau IV.

■ POURSUITES D'ÉTUDES

- BTS du secteur commerce (NRC, MUC...)
- BTSA Technico-commercial
- Formations spécialisées du secteur de l'animal.